



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/52/807  
S/1998/164  
26 février 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquante-deuxième session  
Points 36, 37 et 87 de l'ordre du jour  
QUESTION DE PALESTINE  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT  
RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ENQUÊTER  
SUR LES PRATIQUES ISRAËLIENNES AFFECTANT  
LES DROITS DE L'HOMME DU PEUPLE PALESTINIEN  
ET DES AUTRES ARABES DES TERRITOIRES  
OCCUPÉS

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquante-troisième année

Lettre datée du 24 février 1998, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent de la Tunisie auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

Me référant au document intitulé "Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen" (S/1998/44) en date du 6 février 1998 et comme suite à une décision du Groupe des États arabes, j'ai l'honneur, en ma qualité de Président de ce Groupe pour le mois de février 1998 et au nom des États membres de la Ligue des États arabes, de demander au Conseil de sécurité de maintenir les questions ci-après sur la liste des questions dont il est saisi :

1. Question de Palestine.
12. Dispositions à prendre en vue de la Conférence de paix sur le Moyen-Orient.
17. Le problème du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.
18. Demande du Pakistan et de la Jamahiriya arabe libyenne tendant à ce que le Conseil examine la grave situation résultant des récents événements survenus dans les territoires arabes occupés (S/2017).
20. Question de l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

Président du Groupe des États arabes

(Signé) Ali HACHANI

-----